

GUIDE PRATIQUE DES EXAMENS

à l'intention des candidats

*Par Francis DELBOE
DE / DNA
Fédération Française des Échecs*

Sommaire

- 1) Principes fondamentaux
- 2) Quelles sont les UV que doivent passer les candidats ?
- 3) Comment s'inscrire à une session d'UVj + UV1 + UV1 bis + UV2 ?
- 4) Comment se déroule une session d'UVj + UV1 + UV1bis + UV2 ?
- 5) Comment passer l'UV3 ?
- 6) Comment passer l'UV4 ?
- 7) Comment passer l'UV5 ?
- 8) Comment passer l'UV6 ?
- 9) Que faire en cas d'échec à une UV ?
- 10) Comment obtenir votre titre et votre licence d'arbitre ?
- 11) Lexique

*Les acronymes suivis d'un * font l'objet d'une définition dans ce lexique.*

1) Les principes fondamentaux

Au sein de la Direction Nationale d'Arbitrage, l'ensemble de nos examens constitue l'un des fondements de notre tradition fondée sur le principe essentiel d'égalité d'accès aux titres d'arbitres. La Fédération Française des Échecs doit pouvoir compter sur un corps arbitral de qualité. **Le respect des conditions réglementaires d'organisation et de déroulement des épreuves est déterminant pour assurer l'intégrité et la sincérité de ce mode de recrutement.** Par conséquent, **l'impérieuse nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter que des défaillances et des erreurs matérielles ne viennent remettre en cause l'intégrité et la sincérité des épreuves impose rigueur et grande exactitude organisationnelle.**

La Direction Nationale de l'Arbitrage **demande à chaque licencié qui s'engage dans un cursus d'arbitre fédéral d'admettre ce point de vue** et de respecter scrupuleusement les modalités et les consignes qui sont données par les bénévoles qui ont accepté de prendre cette mission en charge. Le **Directeur des Examens** est chargé de piloter l'ensemble des opérations et les **Directeurs Régionaux d'Arbitrage** sont les cadres avec qui il travaille pour mettre en œuvre les sessions.

Les pages suivantes recensent ce qu'un candidat doit savoir à propos des examens. Elles ne se substituent pas au **Règlement Intérieur de la DNA** (texte officiel adopté par le Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs) et ont pour seul objectif de préciser les aspects pratiques.

2) Quelles sont les UV que doivent passer les candidats ?

- Pour devenir arbitre fédéral jeune, obtenir l'**UVj**.
- Pour devenir arbitre fédéral 4, obtenir l'**UV1** (règles du jeu) et l'**UV1 bis** (compétences organisationnelles fondamentales).
- Pour devenir arbitre fédéral 3, obtenir en plus l'**UV2** (compétences organisationnelles) et l'**UV3** (système suisse, premier niveau).
- Pour devenir arbitre fédéral 2, obtenir l'**UV4** (normes et titres, classement FIDE, gestion de tournois de haut niveau) et l'**UV5** (système suisse, deuxième niveau). Le titre d'AF2 est un titre supérieur d'arbitrage, qui est indispensable si vous envisagez de postuler ultérieurement pour un titre de fédéral 1, d'Arbitre FIDE, puis d'arbitre international.
- Pour devenir arbitre formateur, obtenir l'**UV6** (aptitude pédagogique).

3) Comment s'inscrire à une session d'UVj + UV1 + UV1bis + UV2 ?

Après avoir suivi un stage homologué par le DFA*, vous êtes autorisé à passer ces épreuves écrites. Il s'agit d'un examen national (mêmes sujets, mêmes modalités de correction, mêmes dates pour tout le monde). Pour l'inscription à ces UV*, **votre DRA* est votre interlocuteur unique**. C'est lui qui vous renseigne, qui valide votre candidature, qui l'enregistre et qui la transmet au directeur des examens. C'est lui qui vous convoque dans le centre d'examen qu'il a choisi.

Il est possible de passer ces épreuves écrites dans une autre ligue. En ce cas, vous sollicitez cette autorisation en vous adressant directement au DRA* de cette ligue.

4) Comment se déroule une session d'UVj + UV1 + UV1bis + UV2 ?

- Les dates des sessions figurent sur le calendrier fédéral. **Attention à la date limite d'inscription** : souvent plusieurs semaines avant le jour J !
- Cet examen écrit se déroule le samedi (matin ou après-midi). Durée de l'épreuve : **2 heures pour chaque UV***. **Soyez ponctuel !** Avant l'épreuve, le surveillant (qui est parfois le DRA* en personne) pourra éventuellement être amené à donner des consignes et directives.
- **Le surveillant de salle vous fournit des copies doubles et des feuilles de brouillon.** N'oubliez pas de venir avec vos propres fournitures (stylos, effaceur, règle, calculatrice, etc).
- **Attention : pendant l'épreuve, toute communication avec l'extérieur et/ou entre candidats est prohibée. Les téléphones doivent être éteints. Tout problème rencontré au cours de l'épreuve est obligatoirement mentionné sur le procès-verbal de la session par le surveillant.**
- Sur place, un **numéro d'anonymat** vous est attribué. Inscrivez-le très lisiblement sur chaque copie. N'écrivez ni votre nom, ni votre N° de licence, ni aucun signe susceptible de permettre une identification.

5) Comment passer l'UV3 ?

- **Méthode N°1 : vous optez pour une UV informatisée.** Veuillez vous adresser au DE* pour vous pré-inscrire. Voir la fiche « préinscription_UVinfo » sur le site fédéral.
 - Vous venez sur place avec votre ordinateur portable et vous gérez un tournoi factice. Vous répondez à une série de questions. Le surveillant transmettra votre travail à un formateur-correcteur, qui est un expert et qui a toute autorité pour évaluer. Il communique rapidement et directement le résultat au DE* et au DRA* concerné.
 - Une UV informatisée est organisée lors de chaque championnat de France. Des UV informatisées supplémentaires peuvent également être mises en œuvre sous l'autorité des DRA*.
 - **Méthode N°2 : vous optez pour une UV à domicile.** Cette formule permet de passer l'épreuve chez soi mais est évidemment beaucoup plus lente que la précédente. Téléchargez sur le site fédéral **un formulaire de demande d'UV à domicile**, que vous remplissez et que vous envoyez au DE* par e-mail sans oublier d'indiquer clairement l'objet du mail, par exemple « demande UV3 nom prenom ».
- Quand vous recevez votre sujet, vous disposez d'**un mois maximum** pour rédiger votre copie. Envoyez votre travail au DE* sous la forme d'un courrier électronique, avec votre copie en pièce jointe (sans oublier l'objet du mail, par exemple « UV3 nom prenom ») **Important : compte-tenu du type d'épreuve (très nombreux documents ainsi qu'une « boule papi »), il est nécessaire de compresser (dossier avec une extension de type .zip).** Le DE* transmet votre travail à un correcteur (qui restera anonyme). Après correction, le DE* vous informe et informe le DTTS*. Ceci ne vous dispense pas d'envoyer à ce dernier votre demande de titre. N'oubliez pas non plus d'informer votre DRA*.

6) Comment passer l'UV4 ?

Vous téléchargez sur le site fédéral **un formulaire de demande d'UV à domicile**. Vous le remplissez et vous l'envoyez au DE* par e-mail, qui vous envoie un sujet.

A partir de la date d'envoi du sujet, vous disposez d'**un mois maximum** pour rédiger votre travail, à adresser au DE* sous la forme d'un courrier électronique, avec votre copie en pièce jointe, en pdf). Compte-tenu du type d'épreuve (seulement quelques pages), il n'est pas utile de compresser.

Le DE* transmet votre travail à un correcteur. Le DE* vous fait part de la décision de votre correcteur par e-mail et informe le DTTS*. Ceci ne vous dispense pas d'envoyer à ce dernier votre

demande de titre. N'oubliez pas non plus d'informer votre DRA* !

7) Comment passer l'UV 5 ?

Mêmes dispositifs que pour l'UV3 (voir plus haut).

8) Comment passer l'UV6 ?

Obtenir l'UV6 est nécessaire pour devenir arbitre-formateur. C'est une unité de valeur très difficile qui peut concerner un arbitre à la fois expérimenté et expert. Cet arbitre chevronné doit avoir envie de partager son savoir et son savoir-faire et doit s'intéresser à la pédagogie. Si vous envisagez de passer l'UV6, **il vous faut prendre contact personnellement avec le DNA***, en joignant une lettre de motivation, tout en faisant état de votre cursus.

9) Que faire en cas d'échec à une UV ?

En apprenant un échec à un examen, la déception est parfois amère et vive. C'est compréhensible. Mais il faut aborder cela de façon constructive et remettre le pied à l'étrier en cherchant à progresser. **Ré-inscrivez-vous, la réussite sera sans doute au rendez-vous ! Lisez et/ou relisez vos cours, analysez le corrigé de l'épreuve, obtenez des conseils en vous adressant par exemple à votre DRA*, à votre superviseur, à votre formateur, à un cadre de l'arbitrage.**

Votre copie a fait l'objet d'une correction soignée, effectuée par un expert. Il est peu probable qu'il y ait eu erreur d'évaluation. Mais ce n'est pas à exclure et conformément au règlement voté par le Comité Directeur de la FFE, toutes les décisions portant sur les épreuves d'arbitrage peuvent faire l'objet d'un **appel**. C'est un droit. A compter de la date de notification, **vous disposez d'un mois maximum pour faire appel** (voir le RIDNA*) en adressant un e-mail ou un courrier postal au DE*. Attention : **au delà de ce délai, le DE* n'est plus autorisé à traiter une demande de double correction.**

En cas d'appel, **le DE* envoie votre copie à un second correcteur**. Après avoir tout examiné, ce dernier prendra une décision définitive. Dès qu'il la recevra, le DE* vous en fera part.

10) Comment obtenir votre titre et votre licence d'arbitre ?

Les résultats qui sont enregistrés par le DE* ne concernent que les UV* et sont insuffisants pour accorder un titre. Seul le DDTS* dispose de l'ensemble des éléments portant sur le cursus de chaque arbitre.

Vous devez donc télécharger sur le site fédéral un **formulaire de demande de titre**, le compléter avec soin puis l'envoyer au DTTS*. Ce dernier vous décernera votre titre d'arbitre fédéral après diverses vérifications : âge, licence A, stages suivis, etc.

La licence d'arbitre est établie par le siège de la FFE et vous est envoyée par l'intermédiaire de votre club, avec votre licence A.

11) **Lexique**

- **ASP** : Attestation de Stage Pratique. S'obtient sur le terrain, en étant l'assistant d'un arbitre.
- **DE** : Directeur des Examens. Membre de la DNA.
- **DFA** : Directeur des Formations d'Arbitres. Membre de la DNA.
- **La DNA** : Direction Nationale de l'Arbitrage. Commission composée d'un Directeur National, épaulé par une équipe de 8 collaborateurs.
- **Le DNA** : Directeur National de l'Arbitrage (Emmanuel Variniac).
- **La DRA** : Direction Régionale de l'Arbitrage. Une par ligue. Commission composée d'un Directeur Régional de l'Arbitrage, épaulé par un ou plusieurs collaborateurs.
- **Le DRA** : Directeur Régional de l'Arbitrage
- **DTTS** : Directeur des Tournois, Titres et Sanctions (Gérard Hernandez). Membre de la DNA.
- **RIDNA** : Règlement Intérieur de la DNA. Texte officiel voté et adopté par le Comité Directeur de la Fédération qui définit l'action de la DNA.
- **UV** : Unité de Valeur.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite bon courage et succès !

Contact:
Chantal HENNEQUIN
Directrice des Examens
soshin64@gmail.com